



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPA n°5	Accueil du public extérieur et intervention d'entreprises extérieures	20/09/2020

Est considérée comme visiteur toute personne n'étant pas employée ou inscrite au Lycée Français du Caire (parent d'élève, ancien élève, agent d'entreprise extérieure, etc.)

Consignes générales appliquées sur les 4 sites

- Prise de la température systématique à l'entrée pour tous les visiteurs
- Port du masque obligatoire pour tous les visiteurs
- Lavage des mains obligatoire pour tous les visiteurs à l'entrée du site (mise à disposition de gel hydroalcoolique)
- Accès à l'établissement des visiteurs conditionné par une prise de RDV préalable (vérification téléphonique par la sécurité auprès du service concerné). Sans RDV, le visiteur ne sera pas autorisé à accéder à l'établissement.
A noter : la communication par téléphone ou messagerie (courriel/PRONOTE) est privilégiée.
- Accès à l'établissement des parents pour amener/récupérer l'enfant sur les sites de primaire uniquement et sous présentation de la carte d'accès (remise à chaque parent en début d'année)
A noter : un seul parent est autorisé à entrer sur le site pour amener/récupérer son enfant

Consignes particulières pour le site de Maadi

- Entrée et sortie des visiteurs par la rue 12 (SAS)
- Entrée et sortie des parents venant déposer/récupérer leurs enfant par la rue 12 (entrée par le SAS et sortie par le portail entrouvert) – contrôle du respect des distances et filtrage effectué par un gardien
- Entrée et sortie des parents des élèves de maternelle ainsi que des accompagnatrices des transports scolaires par l'entrée maternelle (sortie guidée par les enseignants et les ASEM)
- Entrée et sortie des parents souhaitant payer les frais de transports scolaires par la rue 14 (SAS) – contrôle du respect des distances et filtrage effectué par un gardien

Intervention d'entreprises extérieures

- Accès à l'établissement des agents d'entreprises extérieures sur RDV uniquement
- Respect des consignes et des gestes barrières par les agents d'entreprises extérieures sous la responsabilité du personnel accueillant.

La direction du LFC

